

Franceville/Patrimoine culturel immatériel de l'humanité...

**Le Ndjobi y est désormais inscrit**



Photo : N.O.



Photo : N.O.

Animé par le directeur de la Conservation du patrimoine culturel, Germain Owono Essono (extrême droite), l'atelier a réuni les praticiens et adeptes du Ndjobi.

N.O.  
Franceville/Gabon

**FRANCEVILLE**, la "capitale altogovéenne", a abrité du 23 au 25 mai 2017, un atelier sur l'élaboration du dossier d'inscription du Ndjobi sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Une initiative du ministère de la Culture et des Arts, en partenariat avec l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Organisés dans les locaux de l'Hôtel de Ville, ces travaux étaient animés par le di-

recteur de la Conservation du patrimoine culturel, Germain Owono Essono, à la tête d'une délégation du ministère de tutelle. Le troisième maire adjoint en charge de la culture, Jean Didier Sakoussou, en a donné le coup d'envoi, en présence des chefs coutumiers, praticiens et autres acteurs du Ndjobi dans le Haut-Ogooué. Conformément aux indications de la Convention 2003 de l'Unesco, qui présente ce rite comme "une pratique sociale, un rituel, une connaissance et une pratique concernant la nature auxquels les éléments matériels sont associés".

C'est, du reste, fort de cette considération que le Ndjobi est classé deuxième élément (après le Mvett) du patrimoine culturel immatériel du Gabon. Le conférencier, Germain Owono Essono, a alors décliné les objectifs de la convention, à savoir : la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le respect du patrimoine, la sensibilisation aux niveaux local, national et international, la coopération et l'assistance internationale. De même, il a présenté aux acteurs du Ndjobi, les mesures prises par les pouvoirs publics au niveau

national : l'inventaire avec les comités concernés, la politique générale de sauvegarde, l'établissement d'organismes compétents, le soutien à la recherche, les mesures juridiques, techniques, administratives et financières ainsi que l'éducation et la sensibilisation. Les organisateurs ont, cependant, relevé que les travaux de Franceville avaient une visée internationale, d'autant qu'il s'agissait de l'élaboration de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. « Notre pays a ratifié la convention pour la sauve-

garde du patrimoine culturel immatériel en juin 2004. C'est pourquoi, je vous invite à mettre toutes vos compétences et votre intelligence à profit quant à l'aboutissement d'un tel projet, afin que la commune de Franceville soit une nouvelle destination internationale du point de vue culturel, touristique... », a appelé Jean Didier Sakoussou, à l'ouverture de l'atelier. Notons qu'après l'élaboration, par le ministère de la Culture, du dossier d'inscription du Ndjobi sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le dossier sera

soumis, en 2018, au comité intergouvernemental de sauvegarde de l'Unesco. A l'issue de cette phase théorique de la mairie de Franceville, l'équipe du ministère de la Culture s'est déployée sur le terrain pour y rencontrer les praticiens, et organiser des ateliers pratiques sur le Ndjobi. Les adeptes ont ensuite eu droit à une projection sur le rite, les danses et autres aspects accessibles aux non initiés, les secrets de cette pratique sociale ayant été jalousement gardés par les adeptes et autres praticiens.

... et Parlement des jeunes/Clôture de la sixième session

**Les jeunes parlementaires restituent leurs travaux à l'Assemblée nationale**

N.O.  
Franceville/Gabon

**LA** clôture de la sixième session du Parlement gabonais des jeunes a été marquée dernièrement, dans le Haut-Ogooué, par la restitution des travaux au lycée Eugène Marcel Amogho (Lema) de Franceville. Celle-ci a été faite par les cinq parlementaires juniors, choisis pour le compte de la province, ce après que ces derniers ont siégé pendant deux ans à l'Assemblée nationale. Cet acte a été accompli au cours d'une cérémonie solennelle, en présence de plusieurs élèves. Une manifestation supervisée par le député de la commune de Mouila, Nongou Moundounga Louembet, qui accompagnait les jeunes parlementaires : Grâce Jena Mondongui Souka, Aldrin Bayini Engagoye, Yvan Christopher Dagraca, Kadiatou Watekva et Gwendya Nkama Okouono. Par cette même occasion,



Photo : N.O.

Les jeunes parlementaires ont partagé leurs idées défendues à l'Assemblée nationale...

le député a procédé, le samedi 20 mai dernier, à la sélection de nouveaux parlementaires juniors qui devront siéger à l'Assemblée nationale pour le compte de la septième session. Créé en 2004, le Parlement gabonais des jeunes est un cadre de réflexion pour la jeunesse à la citoyenneté, au civisme, à la solidarité, à l'entraide et à la promotion des valeurs républicaines. C'est, en fait, un organe de promotion et d'écoute pour la jeunesse gabonaise.

C'est pourquoi, au cours de cette dernière session, les jeunes parlementaires n'ont pas manqué de faire des recommandations aux seniors, afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans la législation. « Les partis politiques doivent faire le porte-à-porte avant les élections, de façon à être plus proches de la population. Dans le cadre de Graine, nous souhaitons que la culture de l'agriculture commence dès les classes primaires, à travers des classes vertes »



Photo : N.O.

... à une assistance constituée de nombreux élèves.

a-t-on pu entendre, de la part de l'un d'eux. Pour ce qui est des thèmes examinés en commissions, il a été question des attentes des jeunes face aux parlementaires : de la formation de l'élite face aux valeurs de l'école, à celles de la société traditionnelle. Mais également des mineurs et de la sexualité, de l'abstention électorale chez les jeunes, des jeunes et le programme Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés (Graine).



Photo : N.O.

Phase de sélection de futurs parlementaires jeunes représentant la province.